

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2018.

Le vingt-sept septembre deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-et-un septembre deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique.

PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

Mme Maryse GINGUENE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREKENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, Mme Barbara LEVESQUE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Cécile LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| M. Maurice CZARNECKI | à | M. David AIME |
| M. Daniel HEQUET | à | M. Abdelmalek BENSEDDIK |
| Mme Caroline OLIVIER | à | M. Jean-Yves CAILLAUD |
| M. Franck GAILLOT | à | Mme Nicole SIEPI |
| M. Marcel LALLIOT | à | M. Jean-Claude PINQUET |
| Mme Jeannine VATIN | à | M. Laurent ACHITE-HENNI |

ABSENTE :

Mme Jennifer BALLAND

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

208.09.2018 FINANCES : Décision modificative n° 3.

Décide à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'Opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 abstentions du groupe de l'Opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » d'adopter la décision modificative n° 3 de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------|------------|---------------|------------|
| AJES/522/6042 | 468,00 € | AJES/522/7488 | 468,00 € |
| AJES/522/6068 | 793,83 € | AJES/522/7488 | 1 445,70 |
| AJES/522/60623 | 661,87 € | | |
| AJES/522/6042 | 1 530,00 € | AJES/522/7478 | 1 530,00 |
| AJES/522/65888 | - | | |
| AJES/522/6042 | 314,60 € | | |
| AJES/522/6574 | - | | |
| AJES/522/6042 | 100,00 € | | |
| AJES/522/6042 | 2 000,00 € | | |
| AJES/522/6042/350 | 2 500,00 € | | |
| COM020/6132/214 | 3 373,00 € | | |
| COM020/614/214 | 2 091,00 € | | |
| COM020/6542 | 1 911,00 € | | |
| COM01/022/214 | - | | |
| COM01/023 | - | | |
| | 3 443,70 € | TOTAL | 3 443,70 € |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------|------------|-------------|----------------------|
| AJES/522/2188 | - | | |
| AJES/522/2188/350 | - | | |
| | - | COMI/01/021 | - |
| | - | TOTAL | - |
| | 4 500,00 € | | 4 500,00 € |
| | | | Virement d'équilibre |
| | | | 4 500,00 € |

209.09.2018 RESSOURCES HUMAINES : Modification de la délibération n° 231.09.2017 du 28 septembre 2017 fixant le taux de rémunération des agents communaux.

Décide à l'unanimité d'approuver la rémunération du médecin de crèche sur la base de 60 € bruts de l'heure, à laquelle s'ajoute une indemnité pour frais de déplacement (domicile – cabinet à Osny / inter-structures).

Cette rémunération suivra la revalorisation de la valeur de l'indice 100.

210.09.2018 RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.

Décide à l'unanimité :

- De supprimer au 1^{er} octobre 2018 :

- . Brigadier-chef principal = 1
- . Adjoint technique territorial à TNC 50% = 1

- De créer au 1^{er} octobre 2018 :

- . Directeur général adjoint des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants = 1
- . Ingénieur principal = 1
- . Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe = 1
- . Adjoint technique territorial à temps non complet 60% = 1
- . Gardien brigadier = 1
- . Agent social à TNC 50% = 1

211.09.2018 RESSOURCES HUMAINES : Compte personnel de formation (CPF).

Approuve à l'unanimité la création du compte personnel de formation pour les agents communaux et ses modalités de fonctionnement.

212.09.2018 VOIRIE : Accord pour la mise en place par Ile-de-France Mobilités d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune d'Osny.

Décide à l'unanimité de donner son accord pour la mise en place par Ile-de-France Mobilités d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune d'Osny.

213.09.2018 ENVIRONNEMENT – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Décide à l'unanimité :

- D'acter les rapports annuels 2017 transmis par la CACP et le SIARP concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

- D'autoriser la mise à disposition de ces documents au public en Mairie.

214.09.2018 ENVIRONNEMENT – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Décide à l'unanimité :

- D'acter les rapports annuels transmis par la CACP et la CGECP.
- D'autoriser la mise à disposition de ces documents au public en Mairie.

215.09.2018 FONCIER : Copropriété Lameth – Parcelle cadastrée AS n° 902 – Promesse de vente et vente du lot n° 1 (habitation) sis n° 26 route d'Ableiges à M. Antonio Forneiro Gomes et à Mme Martine Goncalves.

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la promesse de vente unilatérale du lot 1 de la copropriété de l'ensemble immobilier situé du 26 au 34 route d'Ableiges, au prix de 205 000 € net vendeur (deux cent cinq mille euros), d'une durée de 5 mois à compter de sa signature, sous condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire puis la vente, à M. Antonio FORNEIRO GOMES et à Mme Marine GONCALVES, domiciliés 9 rue Henri Léchauguette, à OSNY.

Le lot 1, situé 26 route d'Ableiges, comprend un local d'habitation en duplex d'une surface de 84,02 m² et un jardin d'une surface d'environ 128,34 m². Il est vendu avec 2 places de stationnement prévues sur le lot.

Le lot 1 représente 204 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales pour l'habitation.

Les honoraires de l'agence immobilière LE BAIL d'un montant de 10 000 € sont à la charge des acquéreurs ainsi que tous les frais liés à cette vente.

216.09.2018 FONCIER : Convention avec SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle ZA n° 372 située Chaussée Jules César.

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la résiliation, à compter du 30 juin 2019, de la convention d'occupation du 29/10/2012 relative à la parcelle AP n° 480 située rue de Puiseux, consentie à la société SFR., ayant son siège social Campus SFR – 12 rue Jean-Philippe Rameau – CS 80001-93634 La Plaine Saint-Denis Cédex.

- D'approuver la convention d'occupation d'une emprise de 108 m² sur la parcelle ZA n° 372, située Chaussée Jules César, avec la société SFR.

La convention d'occupation de l'emprise sur la parcelle ZA n° 372 sera conclue pour une durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans et prendra effet le 1^{er} jour suivant sa signature.

La redevance annuelle est fixée à 9 000 € H.T (neuf mille euros), nets de toutes charges et sera réévaluée par application d'un taux de 2 %, chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention.

217.09.2018 CULTUREL : Médiathèque – Avenant à la convention avec la Région Ile-de-France pour l'opération « Boites à Livres » en gare.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention avec la région Ile de France approuvée par le Conseil Municipal le 14 décembre 2017 afin de prolonger la convention d'origine pour une durée maximum de 18 mois allant de la période d'après expérimentation du dispositif jusqu'à la mise en œuvre pérenne du dispositif des boites à livres.

218.09.2018 CULTUREL : Médiathèque – Convention de partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise relative à la cession à titre gratuit de livres.

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession à titre gratuit au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise des ouvrages dont la médiathèque municipale n'a plus l'usage.

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise.

219.09.2018 AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 28 juin 2018.

220.09.2018 FINANCES : Budget Principal – Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables.

Décide à l'unanimité d'admettre en non-valeurs les sommes figurant sur les états récapitulatifs joints concernant la période 2010 à 2017, dressés par le comptable municipal de Cergy-Pontoise et s'élevant à la somme de 6 591,55 €.

221.09.2018 RESSOURCES HUMAINES : Modification de la délibération n° 188.09.2015 du 24 septembre 2015 relative à la mise à jour du régime indemnitaire.

Décide à l'unanimité :

- L'article 6 de la délibération n° 188.09.2015 du 24 septembre 2015 est modifié comme suit :
« L'article 2 de la délibération n° 2012-132 du 14 décembre 2012 est abrogé et remplacé par l'article 2 suivant :

Les personnels relevant des cadres d'emploi de la filière police peuvent bénéficier d'une indemnité d'administration et de technicité.

Les conditions d'attribution sont identiques à celles des agents de la filière administrative.

Agents bénéficiaires :

- Cadre d'emploi des chefs de service de police municipale
- Cadre d'emplois des agents de police municipale »

Fait à Osny, le 4 octobre 2018

 **Le Maire**

Jean-Michel Levesque